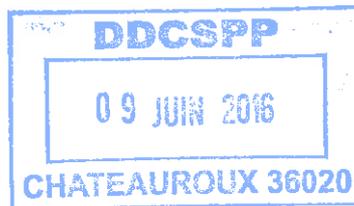


***Enquête Publique  
relative à la demande d'autorisation  
d'exploiter une installation classée  
sur la commune  
de Villedieu sur Indre***

***Conclusions du commissaire enquêteur***



*Arrêté n°2016-0186 DDCSPP du 14/03/2016*

## CONCLUSIONS

*Après avoir examiné l'ensemble des critères relatifs à cette demande d'autorisation d'exploiter une installation classée,*

*Après avoir examiné et étudié l'ensemble des pièces du dossier ainsi que le mémoire en réponse,*

*Après m'être rendue sur place et visualisé l'environnement du site,*

*Après avoir rencontré et échangé avec les différents intervenants,*

*Après avoir pris connaissance des avis et observations des services consultés qui ont été portés à ma connaissance,*

*Après avoir rédigé et remis un procès-verbal en date du 24 mai 2016*

*Après avoir reçu et analysé le mémoire en réponse du demandeur en date du 30 mai 2016*

Considérant qu'en dépit de la faible participation du public, les conditions étaient réunies pour recueillir l'avis du public de manière satisfaisante :

- Respect de la disposition réglementaire des annonces dans la presse et d'affichage visible dans les mairies concernées par le rayon de 1 km autour du projet,*
- Affichage effectif et visible au droit du site concerné,*

Considérant que le cadre juridique se rapportant à cette enquête, aux pièces du dossier et aux installations classées a été respecté,

Considérant que l'ensemble des réserves et observations formulées par les services consultés a eu une réponse du pétitionnaire,

Considérant que les impacts et nuisances ont été listés et explicités

Estime que ce projet :

Tient compte :

*-du bruit « les engins seront équipés d'avertisseurs de type cri de lynx-surveillance des niveaux sonores »*

*-de la qualité de l'air « circulation à vitesse réduite dans la zone d'exploitation et sur la piste d'accès, arrosage de la piste et des chemins ruraux d'accès »*

*-de la gestion des eaux « stationnement et ravitaillement des engins sur une aire étanche reliée à un séparateur à hydrocarbures. Procédure d'intervention en cas de fuite d'hydrocarbures. Kits d'absorption oléophiles. Module sanitaire autonome rehaussé. Suivi du risque de crue. En cas de vigilances crues importantes sur la zone, l'aire étanche sera nettoyée et le séparateur à hydrocarbure sera vidé. Suivi qualitatif annuel sur la plan d'eau résiduel et en sortie du séparateur à hydrocarbures. Suivi quantitatif trimestriel sur 2 puits et sur le plan d'eau résiduel.*

*- du patrimoine culturel et paysage « ensemencement d'une prairie en Souchet long. Défrichage centrifuge des fossés hors période de reproduction de l'avifaune. Compensation de la zone humide détruite (création de prairie humide...). Suivi écologique.*

Contribuera :

*-en matière de granulat, au maintien d'une proximité entre les lieux de production et de consommation.*

Mise en conformité du PLU

*-D'autre part, la délibération du conseil municipal de Villedieu, s'est prononcé favorablement sur l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 janvier au 18 février 2016, afférente à la révision allégée du PLU modifiant le zonage afin d'autoriser le projet d'ouverture de la carrière.*

En conclusion :

*-le commissaire enquêteur considère que la demande d'exploiter cette carrière de sable et de graviers tient compte au mieux des nuisances induites, par les mesures mises en place pour réduire, compenser les impacts du projet sur l'environnement.*

*-Emet un AVIS FAVORABLE à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sable et de graviers aux lieux dits les Chétifs chênes et Grand St Bonnet sur la commune de Villedieu.*



***Kheira DARNAULT Commissaire Enquêteur***

***Le 9 Juin 2016***



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
INDRE

DELIBERATION N°04/05/2016

ARRONDISSEMENT  
CHATEAUROUX

COMMUNE DE  
VILLE DIEU SUR  
INDRE

Objet :  
Enquête  
publique sur la  
sablonnière

L'an deux mille seize, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bernard GONTIER, Maire de la commune de Villedieu-sur-Indre. Secrétaire de séance en charge de la rédaction du procès-verbal : Madame MEURGUE  
Présents : M.GONTIER, M.BOSC, Mme TOCANIER, M.BRUNET, Mme GOGRY, M.THURA, Mme RENE, M.BERNARD, M.VALLEE, M.THIBAULT, M.TAUPIN; Mme LARDEAU, Mme TOURY, Melle MATHON, Mme REYMOND-GIROUARD, Mme MEURGUE, M.HULEUX, Mme LARTIGUE, M.CAUMON,  
Absents : M.LOURIT (pouvoir à Mme LARDEAU) ; M.LAGENETTE (pouvoir à M.GONTIER); Mme CAUZERET (pouvoir à M.VALLEE); Mme BIGOT (pouvoir à Mme LARTIGUE)

Date de convocation :

Vendredi 6 Mai 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique en lien avec le projet de création d'une sablière au lieudit Saint Bonnet est achevée.

Nombre de Conseillers  
en exercice :

23

Dans ce cadre il informe le conseil municipal qu'afin de tenir compte des avis de l'enquête publique une possibilité de modification du PLU est possible.

Nombre de présents :

19

Monsieur le Maire précise que les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le rapport en lien avec celles-ci sont désormais à la disposition du conseil municipal.

Nombre de votants :

23

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal par 19 Voix POUR et 4 Abstentions de Mrs LOURIT et BRUNET et de Mmes LARTIGUE et BIGOT:

ACCUSE réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en lien avec l'enquête publique concernant la sablière au lieudit Saint BONNET

APPROUVE les conditions de modifications éventuelles du PLU en lien avec les conclusions du commissaire enquêteur

A VILLEDIEU-SUR-INDRE, le 18 mai 2016.

Pour copie conforme.

Le Maire de Villedieu-sur-Indre



Acte rendu exécutoire  
Transmis en Préfecture  
Publié ou notifié le :  
Le Maire,

04 MAI 2016

04 MAI 2016

